

## MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ACCREDITATION DES FORMATIONS : L'EXEMPLE EUROPEEN DE L'E.C.T.S.

Je commencerai mon propos par deux remarques :

La première portera, pour lever des confusions éventuelles, sur le titre de mon intervention : l'ECTS est un système de découpage en crédits des contenus des programmes d'études. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un système d'accréditation, c'est à dire de reconnaissance par une autorité officielle d'une qualité minimale standardisée d'un diplôme ou d'un programme d'études. Disons que le découpage en crédits comparables d'un programme d'études conduit à l'accréditation et peut en être un préalable.

La deuxième remarque est relative à la pertinence que peut avoir la présentation du modèle européen de l'ECTS (qui est un des systèmes de découpage en crédits des contenus des programmes d'études universitaires) dans le contexte de notre séminaire en Haïti.

L'ECTS est, en effet, une initiative européenne adaptée à la situation des universités européennes et dont la vocation est notamment de faciliter la mobilité dans le cadre européen.

C'est dire qu'à l'évidence un tel modèle ne pourrait pas être tout simplement importé et plaqué sur une situation dont les caractéristiques et les besoins sont différents. Il n'en reste pas moins que l'ECTS est un outil présentant un système complet, qui a été expérimenté en Europe depuis près de 20 ans, à grande échelle, et qu'il fonctionne. On peut donc supposer qu'il y a des enseignements à en retirer sur le plan de la méthode sinon des contenus. Par ailleurs, le fait que des centaines d'universités, de pays, de traditions, de structures, de taille, de langues, de spécialités différentes, aient réussi à organiser leur convergence est un élément encourageant pour le travail auquel doivent se livrer les universités haïtiennes.

Avant de présenter le système d'ECTS, il est intéressant de revenir sur l'origine de la démarche européenne, ce qui aidera à mieux comprendre son intérêt.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'en Europe, le découpage des programmes d'études en crédits n'a pas, pour première et seule origine, les initiatives communautaires et les exigences des mobilités internationales.

Au cours des 25 dernières années, les universités européennes ont connu un très gros accroissement de leurs effectifs d'inscrits. Ceux-ci, dans une proportion croissante, n'étaient pas tous des jeunes étudiants à temps plein, mais appartenaient à des publics divers, par exemple des travailleurs en formation continue. D'ailleurs l'évolution des programmes de cours a été de plus en plus marquée par le rapprochement avec le marché de l'emploi, une tendance à favoriser les cours à orientation professionnelle et à viser à l'employabilité des diplômés.

Pour s'adapter à des étudiants incapables de suivre un programme universitaire à temps plein, on a dû augmenter la flexibilité, faciliter la mobilité entre les filières et, pour ce faire, procéder à un découpage des années universitaires en combinaison de cours modulaires moins longs, basés généralement sur le trimestre ou le semestre. Il a fallu aussi établir un système commun de crédits pour pouvoir allouer une certaine valeur à chaque cours modulaire et parvenir au total de crédits nécessaires pour obtenir un diplôme.

Cette démarche interne a convergé avec les besoins liés au développement des partenariats et des mobilités dans le cadre de la Communauté européenne.

Dans les années 80, la communauté européenne a lancé de premiers programmes dans l'éducation, avec deux objectifs principaux :

- 1 – Encourager la coopération entre les Etats membres,
- 2 – améliorer la qualité de la formation en Europe dans la perspective de l'emploi.

ERASMUS, programme sur la coopération européenne dans l'enseignement supérieur, est né dans ce contexte, et c'est dans le cadre d'ERASMUS que le système ECTS a été lancé à titre expérimental, pour une période de 6 ans, entre 1989 et 1995, et seulement dans 5 disciplines. C'est à partir de 1995 que le système a été étendu à l'ensemble des programmes universitaires.

En 1999, les ministres de l'Education de 29 pays de la Communauté européenne ont prononcé en commun la déclaration de Bologne qui établit les trois piliers sur quoi repose la construction d'un espace universitaire commun en Europe :

- L'assurance qualité des formations et des diplômes délivrés par les universités,
- L'adoption d'une architecture commune de grands cycles d'études, ce qui a conduit au LMD,
- la généralisation et l'amélioration du système de crédits.

Le quatrième pilier soutenant l'ensemble pourrait être, en l'occurrence, l'adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, mutuellement reconnus.

L'année 2000 allait marquer le début du processus de Bologne qui concerne actuellement 45 Etats signataires.

Il importe de souligner que si la construction d'un espace universitaire commun en Europe a certes été encouragée par la Commission européenne, elle est aussi largement le fruit de la volonté et des initiatives des universités elles-mêmes.

A partir de 1990, cette dynamique a été relayée par les gouvernements qui sont devenus plus actifs en stimulant et soutenant l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ils ont notamment créé des organismes nationaux destinés à développer le processus d'internationalisation et ils se sont mis à aider financièrement les étudiants en mobilité. Les universités ont opéré d'autres changements visant à intégrer et à aider les étudiants étrangers.

## L'ECTS

Le sigle ECTS renvoie à l'énoncé anglais de EUROPEAN Credits Transfer System

### Définition

Il s'agit d'une Méthode permettant d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études.

L'ECTS n'est pas un instrument d'uniformisation des programmes (dont la diversité doit être protégée) mais de définition de points de convergence et de références.

### Finalité

L'ECTS facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants tant locaux qu'étrangers.

En facilitant aussi la reconnaissance académique nationale et internationale des périodes d'étude et des diplômes, notamment celles qui ont été réalisées à l'étranger, il a permis de développer qualitativement et quantitativement les mobilités. Mais son intérêt interne est qu'il a encouragé les universités à réorganiser et à restructurer leurs programmes d'études dans le sens d'une cohérence améliorée, facilitant de ce fait la flexibilité entre les établissements et entre les filières.

Le label ECTS est octroyé aux établissements qui l'appliquent dans tous leurs programmes de premier et de second cycles. Ce label est remis en question tous les trois ans. La liste des établissements titulaires du label est publiée sur le site WEB.

Le label ECTS renforce la notoriété des établissements, en terme de transparence et de qualité.

### Caractéristiques essentielles

L'attribution de crédits à un programme d'études se fait selon 3 paramètres ;

- Le nombre d'heures de cours,
- La charge de travail à réaliser par l'étudiant (travail personnel, mémoires, stages, projets bibliothèques) pour réaliser les objectifs du programme,
- Les connaissances et compétences à acquérir au cours de la formation.

L'ECTS repose sur une convention selon laquelle le travail fourni sur une année à temps plein équivaut à 60 crédits.

La charge de travail d'un étudiant en Europe à temps plein étant d'une durée annuelle d'environ 1500 à 1800 heures, la valeur d'un crédit représente environ 25 à 30 heures de travail.

Cette charge de travail de l'étudiant concerne le temps passé à toutes les activités éducatives : les cours, séminaires, études indépendantes et personnelles comme la bibliothèque, la préparation de projet, les stages.

Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études en fonction de la charge de travail que chaque activité requiert.

Un semestre plein correspond à 30 crédits ; une licence à 180 crédits et un master à 120 crédits (à comparer avec le système canadien ou un semestre équivaut à 12 crédits).

Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale à laquelle s'ajoute un grade ECTS calculé par rapport à la statistique des résultats.

Pour les Etudiants ayant réussi

A = 10 POUR CENT meilleurs

B = 25 pour cent suivants

C = 30 pour cent suivants

D = 25 pour cent suivants

E = les 10 pour cent restants

Etudiants ayant échoué

FX = un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir

F = un travail considérable est nécessaire

Les documents essentiels de l'ECTS sont :

- La brochure d'information et le catalogue de cours de l'établissement (souvent en 2 langues) ;
- Le contrat d'études : liste des cours à suivre avec les crédits ECTS qui seront attribués pour chaque cours. Le contrat d'études doit être accepté par l'étudiant et les deux établissements concernés.
- Le relevé de notes qui présente les résultats de l'étudiant avec la liste des cours suivis, les crédits et les grades ECTS correspondants. Le relevé de notes doit être établi par l'établissement d'accueil à la fin de la période d'étude

Comment l'ECTS a-t-il évolué ?

Depuis la déclaration de Bologne en 1999, et dans le suivi de ses objectifs, l'ECTS évolue vers un système d'accumulation de crédits mis en œuvre au plan régional, national et européen. Dans ce contexte, un programme pilote a été lancé depuis 2000 avec le soutien de la Commission européenne, de la Conférence des présidents d'Universités française, de l'Association Européenne des Universités etc....

Il s'agit du programme TUNING (dont le titre anglais indique qu'il est basé sur des objectifs d'ajustements), pour une convergence des structures éducatives en Europe, dans le contexte de la demande nouvelle de formation tout au long de la vie. Dans ce programme, qui concerne pour l'instant 140 établissements et représente un prolongement du système ECTS, la notion de parcours de l'apprenant se substitue à celle de filière ; le principe de convergence l'emporte sur l'idée de standardisation.

La convergence est considérée plus par rapport à ce à quoi aboutit l'enseignement que par rapport au contenu de ce qui est enseigné. Ce qui importe plus que les savoirs, ce sont les acquis de l'apprentissage, par rapport à des catégories de compétences, génériques ou spécifiques. Cette approche implique que les savoirs et les compétences que l'étudiant doit acquérir dans sa formation déterminent les contenus des programmes d'études qui sont orientés par rapport aux résultats attendus.

Il est intéressant pour notre séminaire de signaler comment s'est mis en place ce dispositif :

Le projet a d'abord défini 9 disciplines fondamentales : Maths, Physique, Chimie, Sciences de la Terre, Gestion, Histoire, Sciences de l'Education, Etudes européennes, Etudes d'infirmier. A partir de là il a été étendu à d'autres champs disciplinaires.

- La première phase a été de faire l'état des lieux en réunissant les informations sur l'existant
- Création de groupes disciplinaires comprenant chacun environ 15 enseignants (professeurs d'université à responsabilités)  
Etude de chacun des niveaux de la formation
- Création d'une coordination interdisciplinaire avec l'aide d'experts universitaires de l'enseignement supérieur.
- Définition de ce qu'on appelle « la charge de travail de l'étudiant » ; mise en place d'outils pour la mesurer plus aisément
- Approfondissement du concept des « acquis de l'apprentissage » en lien avec la charge de travail et les compétences
- Description des objectifs du programme en terme de savoirs, compréhensions, compétences
- Traduction en unités d'études, les « crédits »
- Elaboration d'un contenu commun européen pour chaque grade étudié (CORE CURRICULUM)
- Développement d'un système d'évaluation
- Validation des résultats proposée à un comité de personnalités universitaires spécialistes internationaux de chaque domaine d'étude.

### Le Cadre Européen des Certifications

Suite à ces différentes étapes, la Commission européenne est en train de mettre en place un « Cadre Européen des Certifications » qui est une nouvelle façon de comprendre les diplômes et les qualifications en Europe.

Le Cadre Européen des Certifications créera des références communes qui aideront les Etats membres, les entreprises, les citoyens, à comparer les certifications délivrés par les différents systèmes européens d'éducation et de formation.

Le cœur du CEC est constitué par 8 niveaux de référence décrivant ce que l'apprenant sait, ce qu'il comprend, et ce qu'il est capable de faire. Ce sont les acquis de l'apprentissage indépendants du système dans lequel telle ou telle certification a été délivrée.

Le Cadre Européen des Certifications couvre l'Enseignement général, la Formation et l'Enseignement professionnel, la Formation des adultes, l'Enseignement supérieur.

Les textes recommandent aux Etats membres d'établir des correspondances entre leurs systèmes de certifications nationaux et le CEC d'ici 2009.

Pour terminer je rappelle que les problèmes d'accréditation et de reconnaissance des qualifications ne se comprennent que remis dans leur dimension de stratégie mondiale.

Au même titre que pour la Commission européenne, il s'agit d'objectifs prioritaires pour l'Agence Universitaire de la Francophonie (comme en témoignent les séminaires qu'elle finance), l'UNESCO qui vient d'ailleurs de tenir, sur la question, son 3eme forum mondial à Dar es Salam en Tanzanie, le mois dernier, la Banque Mondiale ou, sur le plan régional, la CARICOM. Ces organisations souhaiteraient créer en Amérique latine et dans la Caraïbe un processus régional inspiré de celui de Bologne.

Dans notre région ce processus est déjà à l'oeuvre au sein de l'Université des West Indies qui y consacre des efforts depuis de longues années et dont l'expérience serait sans doute très utile à étudier. La CARICOM est à l'origine de la création du CANQATE (Caribbean Area Network for Quality Assurance in Tertiary Education) dont l'objectif est de travailler à

accroître la reconnaissance mutuelle des titres et des compétences et de faciliter la mobilité des étudiants et des diplômés dans la Région.

Reste à voir maintenant en quels termes se pose le problème de l'accréditation des formations et des diplômes dans le cas particulier d'Haïti.

Haïti, Club Indigo, 4 octobre 2007

Françoise MARI